

## SECOURISME – formation ANTEOR (pour E1 minimum)

### Une participation en tant qu'assistant formateur durant les sessions de formation PSC1 du Codep Paris vous sera demandée pendant la saison

**Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible**

**CANDIDAT**

Prénom/Nom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Né (e) le : ..... à : ..... Dépt : ..... n° dépt : .....

Email : ..... @.....

Tél. : ..... Nationalité : .....

Niveau de plongeur : ..... Délivré le : .....

Nom du Club : .....

N° du Club : ..... Licence n° : .....

Date et lieu de la formation PSC1 : .....

Fait à : ..... le : .....

Signature : .....

**Calendrier de la formation – cochez la date choisie**

19 janvier 2019       02 février 2019       16 mars 2019

**Séances dans les locaux du Codep Paris – 151 rue Léon-Maurice Nordmann - 75013 Paris**

**Cours le samedi de 9h00 à 13h00**

**LE PRESIDENT DU CLUB (1)** Fait à ..... le .....

Prénom & Nom : .....  
.....  
Signature & tampon du club

Atteste présenter le candidat ci-dessus nommé,  
à la formation ANTEOR organisée par le Codep Paris

(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2018 - 2019 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation

## PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

---

- Photocopie de la licence FFESSM en cours de validité
- Photocopie de la carte CMAS E1 minimum
- Photocopie du PSC1, d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de recyclage (de moins de 2 ans)
- Chèque de **32 euros** à l'ordre de **FFESSM - Codep Paris**
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

Le dossier est à retourner au Codep Paris en mentionnant « **Formation Secourisme** ».

**Contact : Daniel Spingart, [secourisme@plongee.paris](mailto:secourisme@plongee.paris)**

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.